

- A) LFMT MONTPELLIER MEDITERRANEE
 B) 2018 JUL 26 08:00 C) 2017 JUL 26 18:00
 E) CREATION D'UNE ZONE REGLEMENTEE TEMPORAIRE (ZRT) A PALAVAS
 POUR UNE MANIFESTATION AERIEE:
 1-LIMITES LATERALES :
 CERCLE DE 6NM DE RAYON CENTRE SUR 433118N 0035617E
 2-STATUT
 ZONE REGLEMENTEE TEMPORAIRE QUI COEXISTE AVEC LES ESPACES AERIENS AVEC LESQUELS
 ELLE INTERFERE
 3-GESTIONNAIRE
 MONTPELLIER TOUR
 4-CONDITIONS DE PENETRATION VOLS CAG/CAM:
 CONTOURNEMENT OBLIGATOIRE DURANT L'ACTIVITE REELLE SAUF POUR
 AERONEFS SUIVANTS :
 - AERONEFS PARTICIPANT A LA MANIFESTATION,
 - LES AERONEFS ASSURANT DES MISSIONS D'ASSISTANCE, DE SAUVETAGE, DE SECURITE
 CIVILE, DE LUTTE CONTRE LES INCENDIE, DE POLICE ET DE SURETE AERIEENNE, LORSQUE
 LEURS MISSIONS NE PERMETTENT PAS LE CONTOURNEMENT DE LA ZRT APRES CONTACT AVEC
 MONTPELLIER TOUR OU MONTPELLIER APPROCHE
 5-SERVICES RENDUS :
 INFO DE VOL ET ALERTE
 6-INFORMATION DES USAGERS :
 MONTPELLIER TWR 118.775MHZ 118.200MHZ
 MONTPELLIER APP 134.375MHZ
 7-DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
 PENDANT L'ACTIVATION DE LA ZRT :
 - L'ACTIVITE DE VOLTIGE N° 6860 FRONTIGNAN EST SUSPENDUE.
 - **L'ACTIVITE D'AEROMODELISME N°9540 VILLENEUVE LES MAGUELONNE EST SUSPENDUE**
 8-ORGANISMES A CONTACTER
 DIRECTEUR DES VOLS 06.88.18.99.76/06.67.83.03.42
 F) SFC
 G) FL060

ZRT PALAVAS 26 JUILLET 2018

